Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260128-DEL20260128_77-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
23 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-huit du mois de janvier à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

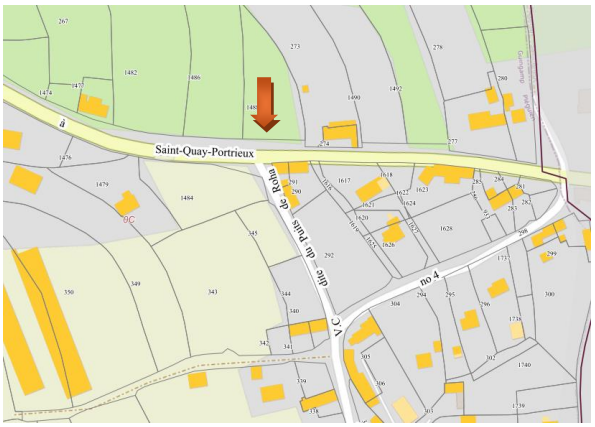
Etaient présents :
LE GOUX Philippe, Maire
KEROULLÉ Christine, ~~LE MÉHAUTÉ Claude~~, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.
~~GUEZOU Annick (arrivée à 19h30)~~, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux

Absents : LE MÉHAUTÉ Claude (pouvoir à TAISSET Maëlig)

Secrétaire de séance : ROUXEL Sylvain

Finances communales – SDE Extension de l'éclairage public de l'abribus « Le Roha »

Le Maire fait savoir au Conseil que suite à la demande de la commune, le SDE 22 a procédé à l'étude de l'extension de l'éclairage public de l'abribus situé au lieu-dit « Le Roha », pour améliorer la visibilité des aménagements de sécurité récemment mis en place, conformément aux descriptifs et plans joints :





Le descriptif des travaux est le suivant :

- Terrassement – réseau- câblage :
  - Fourniture et pose d'un mât autonome de 4 ml de hauteur équipé d'une lanterne LED et d'un panneau photovoltaïque
  - Mise en service

Le coût total de l'opération est estimé à **4 200 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260128-DEL20260128_77-DE

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 décembre 2022 **d'un montant de 2 660,97 €.** Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet d'extension de l'éclairage public « extension de l'éclairage public abribus Le Roha » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 4 200 € TTC.**

  Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 décembre 2022 d'un montant de 2 660,97 €.

  Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

  Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

  Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Philippe LE GOUX

Sylvain ROUXEL
Secrétaire de séance